CHSCT44 du 21 mars 2017

La santé : notre priorité

Pourquoi les représentants SOLIDAIRES, CFDT et FO ont-ils décidé de ne pas retourner au CHSCT du 21 mars 2017 ?

CHSCT 26 janvier 2017	L'intersyndicale a quitté la séance après avoir demandé au Président d'interpeller fermement et solennellement le Secrétariat Général de Bercy sur les 5 points suivants :
	 le respect de la reconnaissance automatique des pathologies liées à l'amiante par les administrations comme les ministres s'y sont engagés, Nous voulons que le Directeur Général des Finances publiques, s'engage par écrit à ce que son administration cesse de remettre en cause le caractère automatique de cette reconnaissance, la réintégration dans l'étude épidémiologique sur les cohortes d'agents du Tripode et des Impôts des 173 agents dont le statut vital a été classé « inconnu » , le rétablissement de la communication du nombre et de la nature des maladies professionnelles dans le cadre des travaux de suivi du COPIL Tripode , et surtout la reconnaissance du Tripode de Nantes en site amianté.
	Ils demandaient qu'aucun agent ne soit installé dans un bâtiment contenant de l'amiante sans qu'un Dossier Technique Amiante (DTA) à jour, exhaustif et lisible, attestant avec certitude l'absence de danger d'exposition à l'amiante ne soit communiqué aux intéressés et à leurs organisations syndicales.
Rencontre avec la Préfecture 16 février 2017	Les organisations syndicales des FINANCES 44 et les Unions départementales ont demandé à la Préfecture : v de relayer la demande de classement en site amianté du site du Tripode, v de lever les blocages de la reconnaissance des maladies professionnelles, v d'attirer l'attention sur la situation du bâtiment Graslin.
CHSCT extraordinaire 20 février 2017	Les représentants des Personnels ont demandé, conformément à ce qui est désormais appliqué pour les sols de ce bâtiment, que :
	L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT GRASLIN SOIT CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT AMIANTÉ (SOLS, PLAFONDS, MURS, PLÂTRE, ETC).
	En effet, même si les 200 prélèvements ont démontré que dans certaines surfaces, il n'y avait pas d'amiante, la DRFiP44 ne peut pas apporter de garantie sur l'ensemble des surfaces et matériaux dégradés. La question de la réalisation effective des contrôles triennaux (visuels) avait aussi été posée : la DRFiP44 a-t-elle les moyens de les réaliser dans un bâtiment de plus de 7 000m² tant d'un point de vue humain que budgétaire ? Le désaccord persistant à l'issue de la réunion, l'Inspection du Travail a été saisie comme le prévoit la procédure.
Réunion 24 février 2017	En présence de SPIB2C et du représentant RH national. Le but de cette réunion était pour la DRFiP44 de rassurer les agents ayant travaillé au TRIPODE et de mettre en cause la dangerosité de l'exposition à l'amiante. L'expert désigné par la DGFiP, présent à cette réunion, ayant fait part de ses réserves sur la méthodologie des prélèvements (et donc de leur fiabilité), les agents en sont sortis encore plus inquiets.

Occupation de l'INSEE 27 février 2017	Mobilisation générale des Unions Départementales, des fédérations syndicales des Finances et de nombreux agents avec occupation de l'INSEE.
Cabinet du 1 ^{er} ministre 1 ^{er} mars 2017	Échange non conclusif en présence du Conseiller social du cabinet de SAPIN et de la Directrice de cabinet du 1 ^{er} Ministre pour la Fonction Publique et les Droits des Femmes. Un engagement est pris en séance de donner une réponse sous 15 jours, sur le classement du TRIPODE en site amianté. Au 21 mars, nous sommes toujours dans l'attente de cette réponse.
Envahissement du CTL de la DRFiP44 2 mars 2017	Lors de cette journée de grève, les agents de Graslin et du Tripode, venus en masse, n'ont pas manqué de réitérer leurs inquiétudes auprès de la DRFiP44.
Réunion à Bercy 14 mars 2017	Échange avec Mme BRAUN-LEMAIRE Secrétaire Générale de Bercy : v sur le classement du TRIPODE en site amianté, v sur la reconnaissance des maladies professionnelles, v sur la situation sanitaire de Graslin. L'intersyndicale a demandé la préparation d'un décret traduisant la volonté politique de classer le TRIPODE en site amianté.
CHSCT supplémentaire demandé par l'intersyndicale	Le 2 mars 2017, l'intersyndicale a demandé la convocation d'un CHSCT supplémentaire en inscrivant à l'ordre du jour les deux points suivants : I a reconnaissance de l'exposition professionnelle à l'amiante des agents du Tripode, I les travaux du bâtiment Graslin et déménagement - site de Cambronne - DRFiP 44. Le Président du CHSCT44 a proposé de le réunir le 4 avril. Mais devant l'urgence de la situation évoquée dans de multiples registres Hygiène et Sécurité et face à l'absence de réponse de la DRFiP44, du Secrétariat Général et des Ministres, l'intersyndicale SOLIDAIRES-CFDT et FO a demandé au Président du CHSCT d'inverser ce CHSCT supplémentaire avec la séance plénière prévue le 21 mars 2017.

Face au refus du Président du CHSCT 44 d'inverser le CHSCT supplémentaire et la séance plénière, l'intersyndicale Solidaires, CFDT et FO a décidé de ne pas retourner siéger. Toutes ces réunions sont le fruit de la mobilisation. Il n'est pas question à ce stade de baisser les bras et de s'asseoir sur les revendications exprimées à tous les niveaux de la hiérarchie.

Restons dans l'action!

Votre santé est notre priorité absolue.